

3JAY

société civile immobilière

Au capital de 1 000 euros

Siège social : 10 RUE DE MOSCOU

06400 CANNES

823 670 542 RCS CANNES

**PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 16 MAI 2025**

L'an Deux Mille Vingt-Cinq,

Le Seize mai,

A Dix heures,

Les associés de la société 3JAY, société civile immobilière au capital de 1 000 euros, divisée en 100 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social.

L'assemblée est présidée par **Madame Hassina GUERRAS**, associée représentant et disposant du plus grand nombre de parts.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- Constatation du décès de Monsieur Jean-Luc Emile Marc Henri BEAUD et récapitulatif de la répartition du capital social,
- Nomination d'un nouveau gérant,
- Constatation de la cession de parts intervenues entre associés et modification corrélative de l'article portant sur le capital social,
- Transfert de siège social et modification des statuts,

- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président déclare la discussion ouverte.

Personne de demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée générale constate le décès de Monsieur Jean-Luc Emile Marc Henri BEAUD, gérant de la SCI 3JAY survenu le 12 juillet 2022.

Suite au décès de Monsieur Jean-Luc Emile Marc Henri BEAUD, la répartition du capital se trouve ainsi répartie :

En nue-propriété :

- **Madame Yasmeen Dalila BEAUD** : 18 parts
- **Madame Andréa BEAUD** : 18 parts
- **Madame Jenny BEAUD** : 18 parts
- **Monsieur Jean-Junior Yanis BEAUD** : 18 parts
- **Madame Jehanne BEAUD** : 18 parts

En usufruit :

- **Madame Hassina GUERRAS** : usufruit de 90 parts (correspondant aux parts en nue-propriété des cinq titulaires ci-dessus)

En pleine propriété :

- **Madame Hassina GUERRAS** : 10 parts détenues initialement
-

Total des parts sociales : 100 parts

- 90 parts démembrées (nue-propriété + usufruit)
- 10 parts en pleine propriété détenues par Madame Hassina GUERRAS

DEUXIEME RESOLUTION :

En conséquence, il est nécessaire de pouvoir à son remplacement conformément aux dispositions de l'article 1846 du Code civil et des statuts de la société.

L'assemblée générale décide de nommer, en qualité de gérante :

Madame Jehanne Christina Sana BEAUD,

demeurant à PARIS 11ÈME ARRONDISSEMENT (75011) 70 Rue Sedaine.

Née à LONGJUMEAU (91160) le 17 décembre 1996.

Cette nomination prend effet à compter de ce jour, pour une durée indéterminée, et ce, conformément aux statuts,

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale prend acte des cessions de parts sociales intervenues entre les associés, comme suit :

- **Monsieur Jean-Junior Yanis BEAUD** à cédé la nue-propriété de 18 parts sociales à Madame **Hassina GUERRAS** pour un montant de 5649 euros,
- **Madame Jenny BEAUD** à cédé la nue-propriété de 18 parts sociales à Madame **Hassina GUERRAS** pour un montant de 5649 euros,
- **Madame Andréa BEAUD** à cédé la nue-propriété de 18 parts sociales à Madame **Hassina GUERRAS** pour un montant de 5649 euros,
- **Madame Yasmeen Dalila BEAUD** à cédé la nue-propriété de 18 parts sociales à Madame **Hassina GUERRAS** pour un montant de 5649 euros,

Ces cessions ont été effectuées conformément aux dispositions légales et statutaires applicables et ont été régulièrement enregistrées.

Par ce fait, l'article portant sur le capital social est ainsi modifié :

CAPITAL SOCIAL :

	<u>PLEINE PROPRIÉTÉ</u>	<u>NUE PROPRIÉTÉ</u>	<u>USUFRUIT</u>	<u>TOTAL</u>
Madame Jehanne Christina Sana BEAUD	<u>0</u>	<u>18</u>	<u>0</u>	<u>18</u>
Madame Hassina GUERRAS	<u>82</u>		<u>18</u>	<u>82</u>
TOTAL				<u>100</u>

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale décide de transférer l'établissement principal, à compter de ce jour, à l'adresse suivante :

1000 CHEMIN DES PLAINES - 06370 MOUANS SARTOUX

En conséquence, l'Assemblée Générale modifie l'article portant sur le siège social de la manière suivante :

Siège social

Le siège social est fixé à l'adresse suivante : **1000 CHEMIN DES PLAINES - 06370 MOUANS SARTOUX**

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal, signé par les associés.

Madame Hassina GUERRAS

Associée

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'H. Guerras', written over a horizontal line.

Madame Jehanne BEAUD

Associée

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Beaud', written over a horizontal line.